

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 30/06/2015

Le 6 Juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : FINANCES - Attribution des noms aux budgets Immobiliers d'Entreprises et Développement économique :

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, rappelle que pour simplifier la comptabilité de la collectivité, le Conseil communautaire avait décidé par délibération du 15 décembre 2014 :

- de regrouper les 5 budgets Développement économique en un seul. Ce nouveau budget annexe relevant de l'instruction budgétaire et comptable M14 est assujéti à la TVA et prendra la forme d'une comptabilité de stock.
- de regrouper 2 budgets Immobilier d'Entreprises Saône Vallée et Porte Ouest de la Dombes dans un seul budget. Ce nouveau budget annexe relevant de l'instruction budgétaire et comptable M14 est assujéti à la TVA.

La DDFIP de l'Ain demande que le Conseil communautaire se prononce expressément sur les noms de ces nouveaux budgets.

Il est proposé pour le premier de retenir le nom de «Budget Aménagement des Zones d'Activités Dombes Saône Vallée», et pour le second «Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** que le regroupement des 5 budgets Développement économique ex CCSV et ex CCPOD, en un seul est nommé «Budget Aménagement des Zones d'Activités Dombes Saône Vallée».
- ✓ **DECIDE** que le regroupement des 2 budgets Immobiliser d'entreprises en un seul est nommé «Budget Immobilier d'Entreprises Dombes Saône Vallée».

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 JUL. 2015**
N° récépissé télétransmissio : 001-200042497-20150706-2015C69-FI
Affichage le : **15 JUL. 2015**

A Trévoux, le 06/07/2015

Le Président,
Bernard GRISON


